



17^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel

Examen Périodique Universel de la République Centrafricaine

Déclaration de la délégation de la République du Congo

Genève, le 25 octobre 2013

Monsieur le Président,

La délégation du Congo souhaite une chaleureuse et fraternelle bienvenue à SEM.....Ministre.....Chef de la délégation de la République Centrafricaine aux travaux de la dix-septième session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel.

Nous remercions la République Centrafricaine qui, en dépit de la situation politique et sociale qui prévaut dans ce pays, a présenté son rapport national concernant la mise en œuvre des recommandations adressées au Gouvernement à l'occasion de son Examen Périodique Universel du premier cycle.

Le respect de ses engagements et obligations par la République Centrafricaine, hautement apprécié par la délégation du Congo, témoigne de son attachement au mécanisme de l'Examen Périodique Universel et de sa détermination à participer à la promotion et la protection des droits de la personne humaine.

Les informations complémentaires fournies ce jour dans la présentation introductive montrent que des évolutions législatives et institutionnelles ont été enregistrées en République Centrafricaine. C'est le cas de l'adoption, en 2010, d'un nouveau Code pénal.

Par ailleurs, la délégation du Congo note que des difficultés de divers ordres ont compromis les efforts et les initiatives de la République Centrafricaine dans la réalisation des recommandations ainsi que de ses engagements volontaires en matière de promotion et de protection des libertés et droits fondamentaux des populations.

En conclusion, la délégation du Congo recommande à la République Centrafricaine de déterminer ses besoins en assistance technique et financières afin de solliciter l'appui indispensable de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Je vous remercie